Service Public d'Assainissement Non Collectif



Rapport relatif au Prix et à la Qualité du

Service Public d'assainissement non collectif

Année 2025

Présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE 2

1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI 2
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE 2
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0) 3
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0) 3

2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE 4

2.1. MODALITES DE TARIFICATION 4

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE 6

3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3) 6

4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 7

4.1. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE 7

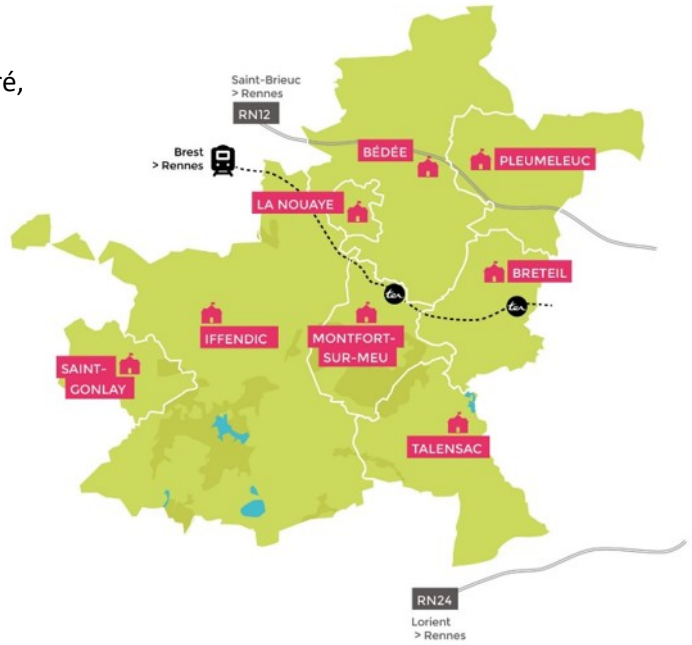
1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service public de l'assainissement non collectif est géré, en 2025, au niveau communal.

Le territoire comprend les communes suivantes :

- Bédée
- Breteil
- Iffendic
- La Nouaye
- Montfort-Sur-Meu
- Pleumeleuc
- Saint-Gonlay
- Talensac



➢ Compétences liées au service en 2025

☒ Contrôle des installations ☐ Traitement des matières de vidanges

☐ Entretien des installations ☐ Réhabilitation des installations ☐ Réalisation des installations

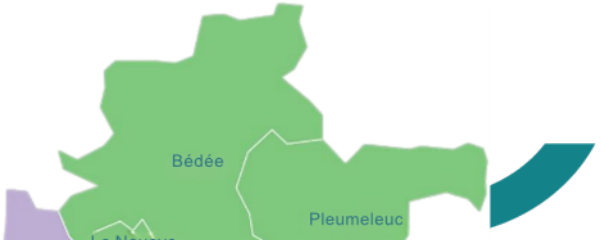
- Existence d'un zonage ☐ Oui, date d'approbation : ☒ Non

➢ Existence d'un règlement de service ☒ Oui, date d'approbation :04/02/2025 ☐ Non

1.2. Mode de gestion du service

En 2025, 2 communes avaient un mode de gestion en délégation de service public.

Commune	Mode de gestion
Iffendic	Délégation de service public
La Nouaye	Régie avec marché
Saint-Gonlay	Régie avec marché
Pleumeleuc	Régie avec marché
Bédée	Régie avec marché
Breteil	Régie avec marché
Talensac	Régie avec marché
Montfort-Sur-Meu	Délégation de service public



1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.



Le service public d'assainissement non collectif dessert **5623** habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de **27 120**.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par le service) est de **20,73 %** au 31/12/2025. (**19,67 %** au 31/12/2024).

1.4. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.
Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2024	Exercice 2025
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2025 est de **100** (100 en 2024).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'usager ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs TTC applicables aux 01/01/2025 et 01/01/2026 sont les suivants :

<table>
<tr><th></th><th>BEDEE</th><th>BRETEIL</th><th>IFFENDIC</th><th>LA NOUAYE</th></tr>
<tr><td>Contrôle de bon fonctionnement (domestique)</td><td>117.70€</td><td>117.70€</td><td>120.80€</td><td>117.70€</td></tr>
<tr><td>Contrôle vente</td><td>167.20€</td><td>167.20€</td><td>199.72€</td><td>167.20€</td></tr>
<tr><td>Contrôle de conception d'une installation neuve</td><td>96.80€</td><td>96.80€</td><td rowspan="3">245.03</td><td>96.80</td></tr>
<tr><td>Contrôle de réalisation d'une installation neuve</td><td>128.80€</td><td>128.80€</td><td>128.80€</td></tr>
<tr><td>Contrevisite</td><td>63.80€</td><td>63.80€</td><td>63.80€</td></tr>
<tr><td>Analyse des rejets</td><td>253,00€</td><td>253,00€</td><td>//</td><td>253,00€</td></tr>
<tr><td>Pénalités en cas d'absence</td><td colspan="4">400 % du tarif du contrôle de bon fonctionnement</td></tr>
</table>

	MONTFORT	PLEUMELEUC	ST GONLAY	TALENSAC
Contrôle de bon fonctionnement (domestique)	114.70€	117.70€	117.70€	117.70€
Contrôle vente	153.58€	167.20€	167.20€	167.20€
Contrôle de conception d'une installation neuve	138.65€	96.80€	96.80€	96.80€
Contrôle de réalisation d'une installation neuve		128.80€	128.80€	128.80€
Contrevisite	63.80€	63.80€	63.80€	63.80€
Analyse des rejets	//	253,00€	253,00€	253,00€
Pénalités en cas d'absence	400 % du tarif du contrôle de bon fonctionnement			

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du **19/12/2024** effective à compter du 01/01/2025fixant les tarifs de l'assainissement collectif et non collectif



3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- D'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- D'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

	Exercice 2025
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	824
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	1 669
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	477
Taux de conformité en %	78

4. Financement des investissements

4.1. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude
- Poursuite des campagnes de fonctionnement en 2026 sur l'ensemble du territoire - Ajustements de la base de données d'assainissement non collectif